

Analyse du document de Denis Lopez intitulé

Le bilan du mandat 2008-2014

<http://pompignac-cap2020.fr/index.php/le-bilan>

52 pages d'explications c'était le minimum pour que des gens comme nous puissent comprendre la complexité la subtilité et les méandres de la gestion communale Je n'ai pas eu le courage de tout lire mais le chapitre Relations extérieures, finances de la commune je l'ai lu et j'y ai vu des erreurs, des omissions et des mensonges

Pages 46

Les **dépenses** réelles de fonctionnement étaient en **2008** de : **1 406 824 €**.
Les **dépenses** réelles de fonctionnement ont été en **2013** de : **1 775 488 €**.
L'augmentation des dépenses de fonctionnement a donc été de : **368 664 €**, soit **20,76 %**.

A - Erreur. L'opération est fautive entre 1 406 824€ et 1 775 488€ l'augmentation est de 26,20% et non 20,76%

Les **recettes** réelles de fonctionnement en **2008** étaient de **1 663 789 €**.
Les **recettes** réelles de fonctionnement en **2013** ont été de **2 174 067 €**.
Il y a donc eu une augmentation des recettes de **fonctionnement** de **510 278 €**, soit **30,66 %** d'augmentation de recettes en 6 ans.

Les **dépenses** réelles de fonctionnement étaient en **2008** de : **1 406 824 €**.
Les **dépenses** réelles de fonctionnement ont été en **2013** de : **1 775 488 €**.
L'augmentation des dépenses de fonctionnement a donc été de : **368 664 €**, soit **20,76 %**.

Il était annoncé 10% d'économie sur le fonctionnement dans le programme de 2008. Les recettes augmentent de 30 % et les dépenses de 20 % en 6 ans, les **10 % d'économie sur le fonctionnement sont réalisés**.

B - Erreur .Entre le 31/12/2008 et le 31/12/2013 il y a 5 ans et non 6 ans

Omission .Pourquoi occulter l'année 2008 et ses augmentations. Reprenons le calcul du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2013 :

Les **recettes** réelles de fonctionnement en **2007** étaient de **1 593 247 €**.

Les **recettes** réelles de fonctionnement en **2013** ont été de **2 174 067 €**.

Il y a donc eu une augmentation des recettes de **fonctionnement** de **580 820 €**, soit **36,45 %** d'augmentation de recettes en 6 ans.

Les **dépenses** réelles de fonctionnement étaient en **2007** de : **1 244 057 €**.

Les **dépenses** réelles de fonctionnement ont été en **2013** de : **1 775 488 €**.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement a donc été de : **531 431 €**, soit **42.71 %**.

J'ai beau regarder je ne vois pas les 10 % d'économie réalisées sur le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement n'ont donc pas "explosé ces dernières années", comme le prétend faussement l'opposition (sa p. 8). Elles ont **diminué de 10%**.

C – Mensonge .Comment peut-on écrire que les dépenses de fonctionnement ont diminué de 10% quand quelques lignes plus haut on peut lire que les dépenses de fonctionnement sont passées de 1 406 824€ en 2008 à 1 775 488€ en 2013 ?

De ce fait l'augmentation des charges de personnel a été la suivante :

Sur les **1 663 000 €** de recettes de fonctionnement en 2008, les charges de personnel étaient de **611 360 €**, soit **37 %** des recettes.

Sur les **2 174 000 €** de recettes de fonctionnement en 2013, les charges de personnel ont été de **953 813 €**, soit **44 %** des recettes.

L'augmentation des charges de personnel est de **953 813 – 611 360**, soit **342 453 €**.

D - tripatouillage des charges de personnel

Le ratio n° 7 devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 10 000 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales représente **les frais de personnel / les dépenses réelles de fonctionnement**

Pour Pompignac il était de 53,11% en 2012 (voir page AI des CA 2012 et de 57.04% en 2013 (voir page AI des BP 2013)

Page 47

On voit face à cela l'opposition politique affirmer qu'il y aurait eu "72% d'augmentation des charges de personnel entre 2007 et 2012" (sa p. 8). On a vu avec les chiffres officiels, consultables par tous, que cette affirmation est fautive. Il suffit de lire les comptes administratifs pour le constater.

E - Mensonge. Cette affirmation n'a rien de fautive les chiffres sont vérifiables sur les comptes administratifs de la commune page II A2 n° lignes D012 en 2007 573 489€ en 2012 985 574€ soit 71.85% d'augmentation des charges de personnel

(Le pourcentage = $100 \times (\text{charges de personnel 2012} - \text{charges de personnel 2007}) / \text{charges de personnel 2007}$)

Page 48

Nouvelle école, nouveau etc....

Au total, pour l'ensemble des trois unités, travaux et études :
4 650 249 € TTC, soit 3 888 538 € HT.

F - Erreur. La délibération 02/22-07-2013 portant sur l'autorisation de programme indique un montant de travaux de 5 437 853€ TTC

Taxes foncières et taxe d'habitation :
- 2008 : pas d'augmentation des impôts
- 2009 : pas d'augmentation des impôts
- 2010 : augmentation des taux de 5% : 38 000 € de

G - Erreur. En 2009 le taux était de 10,17% en 2010 il était de 11% soit une augmentation de 8.16%

Taxes foncières et taxe d'habitation :

- 2008 : pas d'augmentation des impôts
- 2009 : pas d'augmentation des impôts
- 2010 : augmentation des taux de 5% : 38 000 € de recettes supplémentaires, soit **31 € environ par foyer fiscal ou 14 € environ par habitant**
- 2011 : augmentation des taux de 5% en 2011 : 41 000 € de recettes supplémentaires, soit **34 € environ par foyer fiscal ou 15 € environ par habitant**
- 2012 : augmentation des taux de 8% en 2012 : 70 000 € de recettes supplémentaires, soit **58 € par foyer fiscal ou 26 € par habitant.**
- 2013 : pas d'augmentation des impôts
- 2014 : pas d'augmentation des impôts.

L'augmentation des impôts a donc été modique. Les taux d'imposition par rapport aux bases ont été de :

Taxe d'habitation : 10,27 % en 2007, 12,47 % en 2014, soit une augmentation de 2,20 points.

Taxe foncière : 18,29 % en 2007, 21,17 % en 2014, soit une augmentation de 2,88 points.

Rien à voir avec les 30 % d'augmentation du taux annoncé faussement par l'opposition (*sa p. 8*).

H - Erreur. Sur l'augmentation de 2010, elle est de 8.16% et non 5%.

Omission. on ne parle pas des bases

Tripatouillage. On parle de point pour minimiser les augmentations en ignorant que 1 point d'augmentation sur un taux de 10,27 c'est égal à une augmentation de 9,74%.

Les taxes locales sont égalées aux bases que multiplient les taux. Il est donc exact de dire qu'entre 2007 et 2013 la taxe d'habitation a augmenté de 36,19% et la taxe foncière de 28,56%

I - Erreur. En 2007 le taux était de 10.17% et non 10,27% pourquoi vouloir rabioter 0,1 point peut être pour diminuer l'augmentation de 0,97%

Au 31 décembre 2013, le capital restant dû était de **7 798 148 €**. Sur ce montant, **1 500 000 €** sont des emprunts à court terme (*2 ans ou 3 ans*), contractés pour attendre le remboursement de la TVA, le versement des subventions, souvent très en retard, la vente de tel ou tel terrain.

J – Mensonge et Omission. Au 31 décembre 2013 Le capital restant dû n'était pas de 7 798 148€ mais de 7 914 073€ comme écrit à la page IV A2.4 du compte administratif 2013 du budget principal M14.

On oublie de parler des budgets annexes, Assainissement, Transports communal, Parc communal de logements, Zone mixte du Clouet, Lot de Lannegrand Pole médical.

Compte tenu des emprunts votés en conseil municipal et des décisions du Maire dans le cadre de sa délégation la dette totale de la commune dépasse les 11 000 000€

A l'issue de l'année 2014, ou au début de l'année 2015, tous les emprunts à court terme auront été remboursés, soit **1 500 000 €**.

K – Ca c'est une promesse électorale Si elle a la valeur de celle qui annonce l'ouverture des vestiaires ce chiffre sera atteint en 2019.

Signé M. X